

PROJET PEDAGOGIQUE

ALSH « Les mousquetaires » à Artagnan

agrément DDCSPP n°065org0012

Géré par l'Association Sportive et Culturelle d'Artagnan

2 rue du Bousquet

65500 Artagnan

N°SIRET 44860383700023



SOMMAIRE

1. Les temps extrascolaires occupés.

Page 3

2. Finalités et objectifs de l'action extrascolaire de l'association.

Page 3 à 5

3. Les moyens mis en place.

Page 6

4. Description d'une journée type ALSH.

Page 6/7

5. Les différents types de personnel d'animation.

Page 6/8

6. Le rôle de l'animateur en extrascolaire : professionnel & stagiaire.

Page 9/10

7. Locaux utilisés et espaces à disposition de la structure.

Page 10

8. Le matériel à disposition : sportif & culturel.

Page 11

9. Les outils d'évaluation de notre action.

Page 12

1. Les temps extrascolaires occupés.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « classique » :

L'accueil de loisirs d'Artagnan est ouvert durant les périodes suivantes :

- Tous les mercredis

- Vacances d'Hiver,

- Vacances de Pâques,

- Vacances d'été (Juillet uniquement).

- Vacances de Toussaint.

Durant les périodes d'ouverture des vacances, l'accueil de loisirs est ouvert de 8h à 18h, afin de prendre en compte le rythme de travail des parents.

L'accueil de loisirs d'Artagnan est fermé durant les périodes suivantes :

- mois d'août (congrés annuels),

- Vacances de Noël (congrés annuels).

2. Finalités et objectifs de l'action extrascolaire de l'association.

Tout au long des différentes périodes de vacances, L'accueil de loisirs d'Artagnan prend en charge le développement d'activités répondant au projet pédagogique qui va suivre. Ce projet se situe dans le prolongement de celui mis en place durant les périodes périscolaires.

Le projet pédagogique développé ci-dessous respecte les rythmes de l'enfant (adaptation à l'âge, à l'envie ; alternance des activités..).

Ainsi chaque journée d'activité comprend des temps de collation (le matin) et de goûter (l'après-midi), des temps d'activités cadrées, des temps libre (où l'adulte « s'efface » au profit des relations enfant / enfant) et des temps calmes.

Cela permet d'aménager un temps complet respectant tous les aspects du quotidien de l'enfant.

a) FINALITE DU PROJET

- Préparer l'enfant pour les prochaines étapes de sa vie : qu'elle soit sociale (relation avec l'autre) et personnelle (développement de la personnalité et de l'autonomie de l'enfant).
- Permettre à l'enfant d'enrichir ses pratiques culturelles, artistiques, sportives, scientifiques par un biais ludique.
- Permettre à l'enfant d'apprécier ses temps libres hors de la cellule familiale (assurer son bien être physique, physiologique et psychologique).

b) OBJECTIFS GENERAUX

1. Favoriser le développement physique et psychologique de l'enfant.
2. Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant.
3. Favoriser la socialisation de l'enfant : développer le respect de soi même, de l'autre et de la société (droits & devoirs).

c) OBJECTIFS OPERATIONNELS

Les objectifs opérationnels suivants sont déclinés en thématiques et activités qui sont renouvelées pour chaque période de vacances.

Si les objectifs sont spécifiques aux tranches d'âge concernées, certains sont cependant communs à tous les âges.

Le développement de l'enfant.

Pour les petits / moyens (3-6 ans)

- * Sollicitation de l'imaginaire et de la créativité de l'enfant par le biais d'activités artistiques régulières.
- * Développement de la motricité fine au travers de la sollicitation des 5 sens dans le déroulement des activités.
- * Alternance des activités sur une demi-journée : entre activités demandant concentration et application et activités plus sportives.
- * Développement de la notion de plaisir et de ludisme par la proposition d'activités originales (au niveau des matières utilisées, des méthodes à appliquer...).
- * Respect et prise en compte du besoin affectif. Mise en place d'un cadre sécurisant : salles d'activités, jeux et encadrement spécifiques aux petits / moyens.

Pour les grands (6-12 ans)

- * Liberté d'expression de la créativité et de l'imagination : on privilégie la mise à disposition de moyens au service du choix de l'enfant sur le déroulement de son activité.
- * Développement de l'expression intellectuelle et manuelle dans le déroulement de l'animation.
- * Prise en compte du besoin d'expression physique (jeux extérieurs etc...).
- * Développement de la notion de plaisir et de ludisme par la proposition d'activités originales (au niveau des matières utilisées, des méthodes à appliquer...).

L'autonomie de l'enfant.

Pour tous

- * Apprendre à gérer ses affaires personnelles.
- * Apprendre à soigner son hygiène personnelle et comprendre son importance
- * Apprendre à participer à la vie en collectivité.

Spécifique aux petits / moyens (3-7 ans)

- * Favoriser une participation active de l'enfant dans l'activité proposée : privilège d'activités où l'enfant fait par lui-même.

Spécifique aux grands (7-12 ans)

- * Favoriser les activités en « auto gestion » (création, déroulement, rangement..) : l'enfant, acteur de son activité, l'adulte est personne ressource.
- * Mise à disposition d'une salle d'activités et de jeux spécifiques aux plus grands, séparée physiquement des salles des petits / moyens.

La socialisation de l'enfant.

Pour tous

- * Développement de la rencontre avec l'autre : même public d'environnements différents ou public différent d'un même environnement.
- * Découverte de l'environnement extérieur du centre : activités hors des locaux du centre, sorties hebdomadaires hors de la commune...
- * Responsabilisation de l'enfant par rapport à un environnement inconnu : rapports humains (politesse..), rapport au matériel, lieu de vie...

Spécifique aux petits / moyens (3-7 ans)

- * Apprentissage de la coopération et du partage : jeux collectifs, matériel commun à partager lors d'activités créatives...
- * Définition et apprentissage des règles de vie par le jeu et par des repères visuels.

Spécifique aux grands (7-12 ans)

- * Mise en place de temps d'activités privilégiant le partage du savoir et des compétences avec les plus petits.
- * Responsabilisation de l'enfant par rapport à un groupe (notion de collectif) : élaboration des règles de vie avec l'enfant.
- * Préférence à des activités de jeux de coopération et non de compétition

3. Les moyens mis en place.

Moyens favorisant le développement de l'enfant.

Mise en place de 2 catégories d'âge : les 3/6 ans, 7 ans et +.

L'équipe d'animation est ainsi répartie en référents de chaque catégorie d'âge.

A charge pour l'équipe d'animation de concevoir un programme d'activités adapté aux tranches d'âge sur une thématique commune à tous.

Préservation d'une alternance entre activités à caractère manuelle ou artistique et activités plus physiques (jeux extérieurs, jeux de groupe..).

Dotation en matériel pédagogique complet permettant d'alterner les différents matériaux et outils pouvant être exploités durant les activités et adapté aux tranches d'âge accueillies.

Ce matériel est renouvelé régulièrement en fonction des activités définies dans le programme des vacances concernées.

Multiplicité des lieux à disposition pour le déroulement des activités proposées (accueil de loisirs, salle des sports, salle canal, cuisines)

Mise en place d'un temps de sieste après le repas pour les plus petits (déterminé en fonction des besoins et non d'une tranche d'âge) et d'un temps de repos et de calme pour les plus grands.

Aménagement d'une salle de lecture avec une tour aux livres, d'un coin « doudou » avec matelas et peluches pour les moments où les plus petits souhaitent se retrouver « entre eux ».

Moyens favorisant la prise d'autonomie de l'enfant.

La dotation en ameublements spécifiques permet une transformation plus adaptée de la structure sur les périodes extrascolaires : bibliothèque mobile, fauteuils, chevalets, tableaux ainsi l'accueil de loisirs est en attente de réponse concernant plusieurs demande de subventions afin de pallier au manque de mobilier spécifique.

Les activités ont un début et une fin : il s'agit pour l'enfant de pouvoir mesurer, selon son âge, du matériel nécessaire au bon déroulement de l'activité et d'être mis en capacité de ranger et nettoyer l'espace après l'activité.

Etre attentif et en capacité d'expliquer les nécessités d'une bonne hygiène telle que tirer la chasse d'eau aux toilettes, se laver les mains après ; se les laver avant repas etc... Mise en place d'automatismes et de signalisation.

Pour les plus grands, une activité peut s'adapter selon ce qu'ils souhaitent faire (ex. : fabrication d'un bateau,) afin qu'ils trouvent eux-mêmes les moyens d'y parvenir (besoin d'aller en extérieurs chercher les éléments nécessaires) : appropriation de l'activité par l'enfant. L'adulte devient accompagnateur dans la réalisation. A cet effet l'équipe d'animation est formée aux activités scientifiques petits débrouillards.

Implication des plus grands dans les différents temps de vie de l'accueil (aide à la préparation du goûter etc..).

Moyens favorisant la socialisation.

Les salles de l'accueil de loisirs sont ouvertes, créant un espace de libre circulation. Les enfants peuvent ainsi librement aller d'un jeu à un autre, cela facilite les contacts entre eux.

La majorité des jeux sont en libre accès. Les enfants ont à charge d'assurer le bon déroulement du jeu, d'y intégrer les différents participants et en assure le rangement. L'adulte n'intervient qu'en cas de litige.

Alternance entre activités à caractère individuel et à caractère collectif (décoration du centre, préparation du décor d'un spectacle..) : cela favorise la coopération, le partage selon les compétences ou l'apprentissage de nouvelles compétences.

Mise en place des règles de vie avec les enfants et intégrant le comportement des adultes. Ces règles de vie sont ensuite imaginées par les enfants selon leurs envies et leur représentativité de ces règles.

Organisation de sorties hebdomadaires (toujours en lien avec la thématique développée dans la semaine) favorisant la découverte de l'extérieur et le contact avec d'autres personnes.

Echanges réguliers mis en place avec d'autres accueils de loisirs afin de favoriser les rencontres « hors cadre connu »...

THEMES DES VACANCES 2014

Hiver 2014 :

Carnaval et jeux d'hiver

Organisation d'un carnaval destiné aux enfants et aux familles mêlant défilé et danse.

Echange inter ALSH avec l'accueil de loisirs de Vic-en-Bigorre sur le thème de la nature en hiver.

Pâques 2014 :

A définir en mars avec l'équipe. Prolongement des échanges inter-centres avec Vic-en-Bigorre.

Eté 2014 :

A définir en mai avec l'équipe. Prolongement des échanges inter-centres avec Vic-en-Bigorre.

Toussaint 2014 :

A définir en septembre avec l'équipe. Prolongement des échanges inter-centres avec Vic-en-Bigorre.

4.Description d'une journée type ALSH.

- Accueil au centre de loisirs : De 8h à 9 h 30 .
- Collation : De 9 h 30 à 10 heures.
- Activités du matin : De 10 h à 11 h 30

Temps aménagé selon les activités proposées avec une coupure pour alterner temps créatifs et jeux plus sportifs.

- Retour temps calme : De 11 h 45 à midi.

(Lecture de contes pour les 3/6)

- Toilettes avant repas.
- Repas : De midi à 13 h.

Un accueil pour les enfants venant l'après-midi est prévu de 13h30 à 14h.

- Temps libre / calme : De 13 h à 14 h 15

(Sieste pour les 3/5. Durée fluctuante selon les besoins de l'enfant).

- Activités de l'après-midi : De 14 h 15 à 15h45

Temps aménagé selon les activités proposées avec une coupure pour alterner temps créatifs et jeux plus sportifs.

- Toilettes avant goûter.
- Goûter temps calme : De 16 h à 17 heures.
- Temps libre et accueil des familles : De 17 h à 18 heures.

5.Les différents types de personnel d'animation.

Pour proposer et animer les différentes activités durant les périodes extrascolaires, le centre de loisirs municipal intègre des intervenants de divers statuts :

L'équipe salariale fixe qui est composée de :

- Un directeur diplômé BAFA et BEES 1^{er} degré
- Une animatrice CAP petite enfance (salarisée à l'année)
- 1 ou 2 animateurs diplômés du BAFA (ou en cours de formation).

- 1 animateur(trice) non diplômée en Contrat d'engagement éducatif

L'association emploie également, de manière périodique, des animateurs diplômés du BAFA ou du Brevet d'Etat en renfort de l'équipe d'encadrement (Contrat d'Engagement Educatif).

Les personnels mis à disposition.

Afin d'assurer sa mission, l'accueil de loisirs bénéficie de l'aide de l'agent de service de la commune pour assurer le nettoyage des locaux.

Les stagiaires BAFA & BAFD

La structure tient à accueillir et aider à l'apprentissage pratique toute personne issue des formations du domaine de l'animation.

L'objectif de la structure est de fournir une expérience réutilisable dans d'autres structures et dans d'autres milieux professionnels touchant la vie de l'enfant et intégrer le stagiaire dans l'équipe d'animation en tant qu'acteur à part entière de la vie de l'enfant.

Intégrer les objectifs de formation du stagiaire dans le mode de fonctionnement de l'association sur la période concernée afin de valoriser le stagiaire au sein de l'équipe.

Apporter un suivi et un regard éclairé sur l'action quotidienne du stagiaire et aider à la progression de sa formation.

Pour se faire, des rencontres préalables ont lieu entre stagiaires et équipe d'animation afin d'intégrer le stagiaire dans le processus de création du programme d'activités. De plus, un tutorat est mis en place pour un suivi personnalisé des stagiaires avec des bilans régulièrement effectués. Enfin, il est proposé aux stagiaires d'intégrer le fonctionnement de la structure sur l'ensemble de la période de vacances afin de faire pleinement partie de l'équipe et de conserver, de fait, une cohésion dans le fonctionnement de cette dernière.

6. Le rôle de l'animateur en extrascolaire : professionnel & stagiaire.

L'animateur est un co-éducateur

SES ATTITUDES ET SES COMPORTEMENTS.

· AVEC LES ENFANTS

- il est garant de leur sécurité morale, physique et affective,

- il est en adéquation avec l'image de référent qu'il renvoie aux enfants (politesse, respect, écoute..)

- il contribue à l'épanouissement de leur personnalité,

- il leur permet de développer leurs potentialités,

- il favorise la rencontre de l'individu avec le groupe.

· PAR RAPPORT AUX ACTIVITES

- il met en place et il assure le suivi pédagogique et matériel nécessaire à l'activité,
- il a une pédagogie active fondée sur la réussite de chacun,
- il sait mettre en lumière l'aspect ludique de l'activité,
- il sait s'adapter aux contraintes du moment.

· PAR RAPPORT A L'EQUIPE EDUCATIVE

- il situe son propre rôle au sein de l'équipe éducative,
- il participe à la formulation, à la réalisation du projet pédagogique de l'équipe d'animation et à l'évaluation de ses résultats,

· PAR RAPPORT A L'ENVIRONNEMENT (naturel mais également les lieux de vie..)

- il le respecte en toute circonstance,
- il sensibilise les enfants à l'environnement, il les aide à le connaître et à le découvrir pour le faire respecter.

· PAR RAPPORT A LUI MEME

- il définit et exprime son projet,
- il évalue son action et choisit les moyens de se perfectionner,
- il sait se remettre en question et accepte la critique constructive en vue d'améliorer sa pratique,
- il cherche à mettre en cohérence ses intentions et ses pratiques.

Le stagiaire doit appréhender ces différents aspects et les intégrer comme faisant partie de sa formation.

Le stagiaire doit en outre :

- Etre en capacité d'exprimer son projet professionnel et ses objectifs personnels,
- Etre en capacité d'exprimer les difficultés vécues au quotidien avec recul et objectivité,
- Accepter de se « mettre en danger » en prenant des initiatives (après concertation avec l'équipe d'animation) afin de se confronter au public et à ses réactions.

Intégrer ces différents aspects, c'est s'offrir la chance de vivre un stage aboutissant à l'acquisition d'une véritable expérience professionnelle.

7. Locaux utilisés et espaces à disposition de la structure.

Composition des locaux du centre de loisirs :

- un bureau : utilisé pour l'administratif de l'accueil de loisirs et réservé aux rencontres confidentielles avec les familles,

- Des sanitaires : incluant 3 toilettes différentes (une b pour les moins de 5 ans, une normale et une pour enfants handicapés),

- Un local « technique » pour le rangement des produits d'entretien,

- Un local « chaufferie » situé à l'extérieur,

- une salle spécifique aux activités possédant un lavabo pour se laver les mains et nettoyer le matériel,

- un espace « cuisine » pouvant accueillir des activités.

- Un local « matériel pédagogique ».

Outre les locaux propres à l'accueil de loisirs et mis à disposition par la municipalité, cette dernière permet également à l'accueil de profiter des infrastructures et espaces suivants :

- la salle des sports

- la maison des associations

- le terrain de basket extérieur équipé.

8. Le matériel à disposition : sportif & culturel.

Le matériel pédagogique utilisé répond aux normes en vigueur quant à l'adaptabilité du matériel vis à vis d'enfants âgés de 3 à 12 ans.

Afin d'assurer cette exigence, l'accueil de loisirs se fournit, que ce soit en matière de matériel éducatif et sportif, auprès de fournisseurs spécialisés.

Outre le matériel pédagogique usuel, l'accueil de loisirs s'est muni de matériel technologique tel que un ordiateur et une imprimante et ce, afin de pouvoir proposer aux enfants (à partir de 8 ans) l'accès aux nouvelles technologies.

Le matériel à disposition de l'accueil de loisirs est rangé dans différents emplacements spécifiques.

9. Les outils d'évaluation de notre action.

L'Assemblée Générale annuelle.

Comme toute association, l'association qui gère l'accueil de loisirs fait une assemblée générale annuelle. Cette assemblée est ouverte à tout parent adhérent de l'association et à tout acteur intervenant de près ou de loin dans la vie de l'accueil.

Cette rencontre, au-delà de présenter les comptes & rapports de l'association, donne également lieu à des échanges sur le fonctionnement global de la structure.

Les Conseils d'Administration et les Bureaux.

Ces instances permettent la prise de décision, à différents degrés, sur l'évolution de la structure (en terme humain, financier ou d'activité). Le personnel est amené à faire remonter auprès des administrateurs les problèmes rencontrés au quotidien.

Les conseils d'administration sont trimestriels et les bureaux sont mensuels.

Les évaluations quotidiennes.

Certaines évaluations sont faites avec les enfants (voire par les enfants pour les plus grands).

Des bilans écrits ou oraux peuvent entraîner une rencontre entre le directeur et un ou deux membres de l'équipe afin de résoudre les problèmes urgents qui peuvent se poser.

Le bilan de vacances.

Toutes les semaines, une réunion de bilan des jours écoulés a lieu. Les évaluations quotidiennes servent de fil conducteur. Le directeur conduit la réunion. Y sont évoqués tous les aspects concourant au fonctionnement quotidien de la structure et les différentes améliorations à apporter sur la période suivante. Sont également abordés les aspects relationnels liés au travail d'équipe : relations enfant / adulte, entre adultes et équipe d'animation / direction.

Un chapitre spécifique de la réunion est centré sur l'intégration des stagiaires. C'est l'occasion pour eux d'exprimer leurs ressentis et d'entendre les conseils des animateurs.

La fréquentation.

Un des outils pour mesurer notre action est la fréquentation des enfants. Au-delà du phénomène de garderie qui peut toucher toute structure jeunesse, la plupart des enfants fréquentent un accueil de loisirs selon les activités qu'ils proposent, la manière dont elles se déroulent et l'ambiance qui y règne. Une chute de cette fréquentation est un facteur de remise en question de notre part sur ces différents points.

Le retour des parents.

Lors de l'accueil quotidien de l'enfant (matin et soir), des échanges informels ont régulièrement lieu.